

Responsable de crèche

Planifier, organiser, piloter et **contrôler** les réalisations d'une équipe pluridisciplinaire, dans le cadre d'un projet éducatif spécifique à la crèche et en lien avec le projet social d'établissement et diriger une structure d'accueil non permanent pour les enfants de moins de 6 ans.

SOCIAL, ÉDUCATIF, PSYCHOLOGIE ET CULTUREL
MANAGEMENT SOCIO-ÉDUCATIF

NIVEAU DE QUALIFICATION MINIMUM
Niveau 6 (Licence)

CODE MÉTIER
10C30

RÉFÉRENTIEL

ACTIVITÉS

- Accueil, encadrement et accompagnement pédagogique de personnes (agents, étudiants, stagiaires,...)
- Conseil aux décideurs concernant les choix, les projets, les activités du domaine d'activité
- Contrôle de l'application des règles, procédures, normes et standards, et de la conformité des produits, services, prestations dans son domaine d'activité
- Coordination des programmes/projets/activités
- Définition et mise en oeuvre du projet éducatif
- Elaboration et mise en place du plan de prévention et de traitement des risques spécifiques à la crèche
- Elaboration, mise en place et exploitation de tableaux de bord spécifiques à la crèche
- Encadrement d'équipe(s), gestion et développement des personnels
- Gestion des moyens et des ressources, planification, contrôle et reporting
- Organisation et animation de réunions, visites, conférences, événements, commissions spécialisées, groupes de travail et groupes projet
- Veille réglementaire et professionnelle et diffusion aux professionnels

SAVOIR-FAIRE

- Arbitrer et/ou décider entre différentes propositions, dans un environnement donné
- Concevoir, piloter et évaluer un projet, relevant de son domaine de compétence
- Établir/évaluer/optimiser un budget relatif à son domaine de compétence
- Évaluer, développer et valoriser les compétences de ses collaborateurs
- Fixer des objectifs, mesurer les résultats et évaluer les performances collectives et/ou individuelles
- Piloter, animer/communiquer, motiver une ou plusieurs équipes
- Planifier, organiser, répartir la charge de travail et allouer les ressources pour leur réalisation

CONNAISSANCES REQUISES

- Animation d'équipe (32030)
- Bureautique
- Communication/relations interpersonnelles (15034)
- Conduite de projet
- Droit des enfants et de la protection de la petite enfance
- Éducation santé
- Évaluation de la charge de travail
- Gestion administrative, économique et financière (32654)
- Hygiène et sécurité
- Management (32054)
- Puériculture
- Stratégie et organisation/conduite du changement

AUTRES RÉFÉRENTIELS

- [Pôle emploi Code ROME : J1507 Soins infirmiers spécialisés en puériculture](#)
- [CNFPT Répertoire des métiers territoriaux : B3A/01 Responsable d'établissement d'accueil du jeune enfant](#)

FORMATION

Licence professionnelle Responsable de structures enfance, petite enfance (44049)

INFOS GÉNÉRALES

NIVEAU DE QUALIFICATION

Niveau 5 (Bac + 2, BTS, DUT)

CERTIFICATEUR

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche "

VALIDEUR

Université Aix-Marseille 3 - Paul Cézanne

STATISTIQUES

Effectif de la promotion : de 12 à 22 étudiants.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

[Fiche formation \(Université Paul Cézanne\)](#)

ACCÈS

VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

Formation initiale

ADMISSIBILITÉ

Etre infirmier diplômé d'État, éducateur spécialisé, éducateur de jeunes enfants, sage-femme, puériculteur, assistant social

ou

Titulaire de BTS ou DUT disciplines santé-social

ou

Professionnels (VAE).

PROGRAMME

DURÉE

1 an

420 h de cours (2 sessions mensuelles)

+ 140 h de projet tutoré

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

U E1 : Sociologie (6 ECTS, Coef. 1)

UE 2 : Connaissance de l'enfant (6 ECTS, Coef. 1)

UE3 : Famille et parentalité (6 ECTS, Coef. 1)

UE4 : Anglais (3 ECTS, Coef. 1)

UE5 : Droit et Institution (3 ECTS, Coef. 1)

UE6 : Management et gestion du personnel (6 ECTS, Coef. 1)

UE7 : Méthodologie et outils du projet (6 ECTS, Coef. 1)

UE8 : Techniques de gestion (6 ECTS, Coef. 1)

UE9 : Projet tutoré (6 ECTS, Coef. 1)

UE10 : Stage (12 ECTS, Coef. 1)

STAGES

12 semaines pour la formation initiale

OBTENTION DU DIPLÔME

Avoir obtenu 10/20 de moyenne générale.

STATUT ET ACCÈS

Selon la capacité d'accueil, infirmière puéricultrice ou éducateur de jeunes enfants ou cadre de santé paramédical.

EXERCICE DU MÉTIER

CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Prérequis

- Avoir exercé au minimum 5 ans le métier de puéricultrice.

Spécificité

- Coordinateur(trice) de crèches

Formations et expérience préconisées

- Diplôme d'Etat de puériculture avec 3 ans d'expérience professionnelles, formation au management ou diplôme de cadre de santé
- Diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants (avec 3 ans d'expérience professionnelle et selon la capacité d'accueil, et pour les éducateurs, une certification au moins de niveau II enregistrée au RNCP dans le domaine de l'encadrement ou de la direction)
- Diplôme d'Etat d'Infirmier justifiant d'un an d'expérience professionnelle auprès de jeunes enfants pour les structures d'une capacité inférieure ou égale à 40 places

Relations professionnelles

- Assistante sociale du personnel, psychologue et psychomotricien de la crèche pour le suivi des enfants, des parents et des personnels + CLIN pour le prélèvement et le contrôle bactériologique
- Commission crèche pour l'arbitrage des places en crèche
- Direction des ressources humaines pour la négociation, le suivi de la masse salariale, la formation et les recrutements
- Familles pour l'information et l'organisation de la prise en charge des enfants
- Médecin du travail pour la gestion personnalisée des personnels
- Pédiatre de la crèche pour la prévention auprès des enfants, des parents et des professionnels
- Protection maternelle infantile (PMI) pour agréments, signalement et mise en place d'un projet ville/crèche
- Services logistiques pour l'organisation et la qualité des prestations logistiques
- Services techniques pour l'élaboration du plan de travaux et le suivi de sa mise en oeuvre
- Services des achats pour la gestion des équipements
- Structure petite enfance, pour la coordination de l'élaboration d'un projet de prise en charge de l'enfant et de la famille

- Structures de formation initiale et continue, internes et externes, pour l'accueil et la formation des stagiaires et des personnels de la crèche

Structures

- Etablissement de soin (hôpital, clinique)
- PMI (Protection Maternelle et Infantile)
- Service communal

Conditions

- Grande amplitude horaire
-

AUTRES APPELLATIONS COURANTES

- Directeur(trice) de crèche

MOBILITÉ

PASSERELLES

Passerelles dans la FPH

- [Encadrant\(e\) d'unité de soins et d'activités paramédicales](#)
 - [Formateur\(trice\) des professionnels de santé](#)
 - [Responsable socio-éducatif](#)
-

Passerelles dans les autres fonctions publiques

- [Fonction publique territoriale](#)
-